



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

vignette automobile

Question écrite n° 27583

Texte de la question

M. Alain Suguenot attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur l'annonce du rétablissement de la vignette automobile. Le ministre du budget viendrait d'obtenir l'aval du Président de la République pour rétablir la vignette automobile, un impôt supprimé en 2001 : comme si les automobilistes n'étaient pas assez ponctionnés ! La nouvelle vignette automobile entrerait donc en vigueur rétroactivement au 1er janvier 2013, et le texte devrait être promulgué par décret au cours de la dernière semaine de juin. Cette vignette devrait, en outre, être assujettie à la TVA, elle même taxée. Aussi lui demande-t-il la confirmation ou l'infirmerie de cette nouvelle, qui serait un coup de plus porté au pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Texte de la réponse

La vignette automobile a été supprimée en 2000. Son rétablissement n'est pas prévu par le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Alain Suguenot](#)

Circonscription : Côte-d'Or (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27583

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Budget

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2013](#), page 5382

Réponse publiée au JO le : [3 décembre 2013](#), page 12668